

# GUIDE DES PARENTS

**Camp Jour été 2026**

**Saint-Philibert**

**Document à conserver**



# FONCTIONNEMENT DU CAMP DE JOUR

## COORDONNÉES UTILES

Voici les moyens de communication pour rejoindre les animatrices, animateur et la direction du camp de jour.

✓ **Par téléphone :**

- **Sonia Veilleux, ressource en Loisirs** : 418-957-2750
- **Mya Landry, monitrice**: 418-226-7210
- **Rebecca Gilbert, monitrice** : 418-215-2032

Pour toute question ou toute information relative au camp de jour, n'hésitez pas à communiquer avec la municipalité de Saint-Philibert au **418-228-8759**.

✓ **Par Facebook**

« OTJ Saint-Philibert 2026 » est le groupe Facebook du camp de jour. Seulement les membres du groupe pourront voir les publications. Toutes les informations importantes seront partagées sur ce groupe ainsi que les photos prises durant les semaines du camp. Il est aussi possible de poser des questions via ce groupe.

## ARRIVÉE AU CAMP

Par souci de sécurité, le parent ou le tuteur doit toujours accompagner son enfant à son arrivée au camp. Il doit aviser la monitrice ou le moniteur en charge afin de prendre les présences.

## DÉPART DU CAMP

Il est primordial d'avertir la monitrice ou le moniteur en charge lorsque vous venez chercher votre enfant, celle-ci ou celui-ci inscrira sur la fiche de présence que votre enfant a terminé sa journée. Vous devez donc aller la voir et lui mentionner qui vous venez chercher. **LE MONITEUR OU MONITRICE QUI GÈRE LES PRÉSENCES INSCRIRA LUI-MÊME L'HEURE DE DÉPART DE VOTRE ENFANT.** Par souci de sécurité, il est donc très important de vous présenter quand vous venez chercher votre enfant.

## POLITIQUE DES DÉPARTS SÉCURITAIRES

Si une personne ne se trouve pas sur la liste des personnes autorisées, les animatrices se réserveront le droit de refuser que l'enfant quitte avec cette personne. Si vous voulez que votre enfant quitte avec quelqu'un qui n'est pas sur la liste des personnes autorisées, **VOUS DEVEZ ÉCRIRE UN MESSAGE MENTIONNANT LE NOM DE LA PERSONNE AVEC QUI L'ENFANT QUITTE, LA DATE, LE NOM DE VOTRE ENFANT AINSI QUE VOTRE SIGNATURE.** Veuillez noter qu'un message verbal n'est pas autorisé. Si votre enfant vient au terrain de jeux en vélo, nous vous suggérons fortement le port du casque pour sa sécurité.

Départ seul (à vélo ou à pied), vous devez indiquer au moniteur/monitrice en charge que votre enfant est autorisé à le faire avec **une permission écrite.**

**\*\*À vélo, il est important que votre enfant porte un casque. \*\***

## **MÉDICAMENTS**

Dans le cas où un enfant doit recevoir un médicament prescrit ou tout autre médicament, le parent ou le tuteur doit fournir une **autorisation écrite avec une signature ainsi que la prescription du médicament.** Aucun médicament ne sera administré aux enfants sans autorisation.



## **ENFANT MALADE**

Si votre enfant est malade (surtout s'il est fiévreux), nous vous prions de le garder à la maison pour éviter de contaminer les autres. Dans le cas où l'état de santé de votre enfant se dégrade au courant de la journée, les responsables de l'enfant seront immédiatement **avisés par téléphone et vous devrez venir le chercher dans les plus brefs délais.**

## **PÉRIODE DU DÎNER**

La période du dîner se déroule entre 11h30 et 12h30. Des micro-ondes sont mis à la disposition des enfants pour la période du dîner. **Il vous est donc possible d'apporter des repas chauds lors des journées qui se déroulent à l'O.T.J.**

# **FONCTIONNEMENT SERVICE DE GARDE**

## **HORAIRE ET LIEU**

Le service de garde a lieu au même endroit que le camp de jour, soit à la salle de L'O.T. J : 360, rue principale, Saint-Philibert, G0M 1X0

**Le matin, le service de garde débute à 7 h 00 et termine à 9 h 00.**

**Le soir, il débute à 15 h 30 et termine à 17 h 30.**



Pendant ces périodes, les règlements généraux et le code de vie devront être respectés. Les mêmes mesures disciplinaires seront appliquées pour tout écart de conduite.

**À noter que de 7h00 à 9h00 et de 15h30 à 17h30, ce sont les périodes de service de garde. Votre enfant fera donc des jeux libres pendant ces moments.**

### **!! IMPORTANT !!**

Si vous reconduisez vos enfants au camp plus tôt que l'heure d'ouverture, soit 7 h 00, **aucune surveillance n'est assurée par le camp de jour.** De plus, vous ne pourrez pas tenir le camp responsable si vos enfants ne se présentent pas de la journée. Il est donc fortement recommandé d'attendre la présence des moniteurs/monitrices.

## FRAIS ET RETARDS

Si vous prévoyez arriver en retard, vous devez informer les animatrices. Les frais de retard s'appliqueront en conséquence.

Dès 17 h 30, les frais de retard seront appliqués. Si à 17 h 45, vous n'êtes pas arrivé et que l'animatrice et la direction est sans nouvelle, elle téléphonera au numéro d'urgence inscrit sur le formulaire d'inscription et demandera que l'on vienne chercher votre enfant.



- ✓ **DES FRAIS POUR LES RETARDS SERONT APPLICABLES dès 17 h 35.**  
Le tarif est de 5 \$ par 15 minutes de retard.
- ✓ Ces frais vous seront chargés par la municipalité.

## LES DÉPLACEMENTS

Si le service de garde se déplace dans différents endroits de la municipalité, une affiche dans la fenêtre de la porte d'entrée vous indiquera l'endroit où se trouve votre enfant.

## POUR LA SÉCURITÉ DES ENFANTS

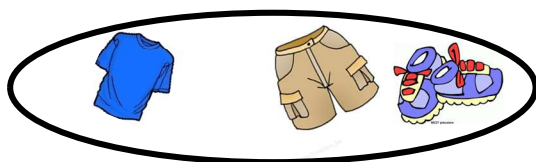
- ✓ Ne laissez pas votre enfant seul à l'extérieur avant l'ouverture du service de garde en aucun temps et sous aucun prétexte.
- ✓ Lorsqu'un enfant quitte avec son parent, il ne peut revenir sur le site pour jouer. Il devra attendre la fermeture de l'OTJ, soit à 17h30.

## INFORMATIONS IMPORTANTES

### TENUE VESTIMENTAIRE

Nous demandons aux enfants de porter des **vêtements de sport** et des **espadrilles** pour une question de confort et de sécurité. **De plus, un chapeau ou une casquette est fortement recommandé puisque nous sommes à l'extérieur la majorité du temps.**

L'habillement doit permettre à l'enfant de participer, sans contraintes, à toutes les activités. Il doit lui permettre autant de s'asseoir par terre que de participer à des activités comme du sport ou du bricolage.



## PROTECTION SOLAIRE



Nous recommandons fortement à vos enfants **le port d'un chapeau** ou d'une **casquette** afin de protéger le visage et la tête des **coups de soleil**, car nous passons la grande majorité de nos journées à l'extérieur.

**Il est de la responsabilité des parents d'appliquer la crème solaire avant l'arrivée de l'enfant au camp.** Ensuite, l'enfant appliquera, avec l'aide des monitrices, sa crème solaire, les monitrices verront à l'application de la crème solaire à l'heure du dîner ou au besoin selon la température.

Nous vous suggérons fortement d'acheter de **la crème solaire en vaporisateur** lorsque son application requiert l'aide des monitrices. Cela aidera à faciliter l'application. **Il est important de bien identifier la crème solaire au nom de votre enfant.**

**Prenez note que nous appliquerons la crème solaire seulement aux enfants qui auront besoin d'aide. Donc, il sera important de nous le signaler.**

À la fin du présent document, vous trouverez une autorisation pour l'application de la crème solaire. Veuillez la signer et nous la rapporter le plus rapidement possible.

## L'ÉQUIPE DU CAMP DE JOUR

### MONITRICES

Notre équipe est composée de :

- Rebecca Gilbert = monitrice
- Mya Landry = monitrice
- Maria Faucher = monitrice
- Eva Loignon = aide-monitrice



### PREMIERS SOINS

Le personnel du camp de jour suivra une formation, d'une durée de 8 heures, incluant le RCR, pour prodiguer les premiers soins à vos enfants. Chaque moniteur et monitrice garde une trousse de premiers soins dans son sac à dos. Il y a aussi une trousse en permanence au local de l'OTJ.

# À APPORTER AU CAMP DE JOUR

## TOUS LES JOURS

### L'enfant doit apporter :

- ✓ Sa bouteille d'eau
- ✓ Son dîner et 2 collations
- ✓ Ses vêtements de rechange (surtout pour les enfants de 5 à 7 ans)
- ✓ Ses chaussures de plage (crocs, sandales d'eau, etc.)
- ✓ Son costume de bain (lorsqu'il fait chaud nous allons nous arroser)
- ✓ Sa crème solaire



### **ATTENTION AUX ALLERGIES !**

Certains de nos enfants ont des allergies sévères aux arachides, il est donc très important d'éviter tout aliment allergène, tels que les noix et les arachides.

## À NE PAS APPORTER AU CAMP DE JOUR

### L'enfant ne doit pas apporter :

- ✓ Argent de poche
- ✓ Objets précieux
- ✓ Jeux de la maison
- ✓ **Cellulaire, tablette, jeux vidéo, jeux personnels, etc.**



Les jouets venant de la maison sont interdits afin d'éviter les disputes, les bris et les pertes et ce, même lors des journées de sortie. **Veillez noter que tout objet se retrouvant dans la liste ci-haut sera confisqué pour la journée.** Nous ne sommes pas responsables des objets perdus ou volés.

## IDENTIFICATION DU MATÉRIEL

Il est fortement recommandé de **bien identifier le matériel et les vêtements de vos enfants** afin d'éviter de nombreux objets perdus ou volés.

# LE CODE DE VIE

Un code de vie a été mis sur pied pour le mieux-être et la sécurité de tous. Il s'applique dès l'arrivée et jusqu'au départ (service de garde inclus) de vos enfants dans tous les lieux et dans toutes les activités organisées par le camp de jour.

## **CODE DE VIE**

Applicable aux personnes ayant à faire au camp de jour, qu'il soit un enfant participant ou un membre du personnel. Il est basé sur le respect et la non-violence verbale et physique. Le code de vie est présenté oralement et par écrit à tous et accroché sur les murs du centre communautaire.

### **Le code de vie :**

1. Je respecte les autres, le matériel et l'environnement.
2. Je m'exprime de façon respectueuse.
3. J'utilise la politesse (les mots magiques) quand je m'exprime.
4. Je partage les jeux avec les autres.
5. J'aide à ranger à la fin de chaque jeu et à la fin de la journée.
6. Je respecte les consignes.
7. En aucun cas je quitte mon groupe et ma monitrice ou mon moniteur.
8. Je ne vais pas jouer dans le bois, c'est strictement défendu.
9. Je participe (sans argumenter) aux activités proposées.
10. J'avise ma monitrice lorsque je quitte le service de garde.

**\*\*\* Si ces règles ne sont pas respectées, pour le bon fonctionnement du service, nous pourrions être dans l'obligation de sévir et ce, jusqu'à l'expulsion du service si le mauvais comportement ne s'améliore pas.**

# SÉCURITÉ DANS LES DÉPLACEMENTS

Le camp de jour met en place une série de règles et de procédures visant à assurer la sécurité dans les déplacements des enfants vers les activités. Cette politique est connue de l'ensemble du personnel.

## **RÔLES ET RESPONSABILITÉS LORS DES DÉPLACEMENTS**

**Personnel de direction et de coordination** : il est responsable de planifier la logistique des différents types de déplacement requis dans le cadre des activités du camp de jour, tout comme de communiquer les règles et les procédures de la présente politique aux animatrices et d'en assurer l'application.

**Personnel d'animation** : il est responsable du contrôle des présences et de l'encadrement des enfants et ce, selon le code de vie, c'est-à-dire avec sécurité et plaisir.

## **RÈGLES DE SÉCURITÉ ET PROCÉDURES**

### -----MARCHER-----

#### Les enfants

- ✓ Ils marchent calmement en rang (deux par deux) sur le trottoir. S'il n'y a pas de trottoir, ils se déplaceront sur le bord de la rue.

#### Les animatrices

- ✓ Une se place devant le groupe (chef de file) et marche à reculons pour exercer une supervision du groupe. L'autre monitrice se place à la fin du rang. Elle exerce une supervision du groupe en regardant devant elle tout au long du déplacement.
- ✓ Elles attendent les retardataires afin de garder les enfants participants regroupés.

### -----TRAVERSER LA RUE-----

#### Les enfants

- ✓ Ils traversent, sans courir, à une intersection où il y a un feu de circulation ou un arrêt (dans la mesure du possible).

#### Les animatrices

- ✓ Elles se placent de façon à arrêter la circulation ou font des gestes avec leurs bras;
- ✓ Elles donnent le signal au groupe au moment de traverser la rue.

## **SÉCURITÉ À LA BAIGNADE**

### NIVEAU DE NAGE

#### **LORS DE SORTIE**

La direction du camp de jour demande aux parents de fournir un vêtement de flottaison individuel (VFI) pour l'enfant qui ne sait pas nager OU les enfants de 5 et 6 ans (obligatoirement).

\*Il est important que votre enfant ait toujours ses objets de flottaison dans son sac. Advenant le cas où votre enfant n'a pas son vêtement de flottaison et qu'il n'y en aurait plus à notre disposition, **la baignade lui serait alors interdite.**

La direction du camp de jour transmet aux animatrices les informations relatives au niveau de nage des enfants participants de leur groupe.

### RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ANIMATEURS(TRICES)

Le sauveteur et les animatrices travaillent en équipe pour encadrer les enfants participants. Les animatrices doivent être informées des particularités et de leurs responsabilités lors de l'encadrement à la baignade.

Les animatrices connaissent et font respecter les règlements de la piscine.

## CONCLUSION

Toute l'équipe vous demande de faire prendre connaissance du code de vie du camp de jour à votre enfant et vous remercie de votre collaboration. Nous espérons que ce document a su répondre à vos questions. Soyez assurés que vos questions, vos commentaires et vos suggestions seront pris en considération. Nous vous promettons de faire tout en notre pouvoir pour que votre enfant passe un été inoubliable. Nous vous souhaitons à vous aussi un été des plus agréables.



**Bon été 2026 !**